CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 15 avril 2025 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :
Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune
Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe
Le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay

ABSENCE(S) :
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault

SONT AUSSI PRÉSENTS :
La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
La directrice des finances madame Joanne Parent
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
Le directeur du soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin
5 citoyens

Ouverture de la session

Le préfet monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 31.

2025-04-1762 **Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 avril 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 avril 2025.

2025-04-1763 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025 tel que présenté.

2025-04-1764 **Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 totalisant 13 813.02 $ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

2025-04-1765 **Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 totalisant 14 969.20 $ soit déposée au conseil.

(Voir annexe B)

2025-04-1766 **Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 totalisant 495 006.71 $ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2025-04-1767 **Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 mars au 10 avril 2025 totalisant 86 618.70 $ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2025-04-1768 **Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt**

ATTENDU les feux de forêt sans précédent vécus en 2023 et en 2024;

ATTENDU les besoins identifiés par les directions des services incendies des villes situées sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE les villes de Sept-Îles et Port-Cartier et la MRC de Sept-Rivières souhaitent collaborer afin d'augmenter leur autonomie en cas de sinistre de diverses natures et envergures;

ATTENDU la résolution 2025-03-1751 autorisant la signature d'une entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt adoptée lors de la séance régulière du conseil de la MRC de Sept-Rivières du 18 mars 2025;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de la résolution 2025-03-1751, la Ville de Sept-Îles a proposé des modifications au projet d'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la direction générale soit autorisée à signer l'entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt.

2025-04-1769

Autorisation de signature des ententes intermunicipales relatives à l'achat, au prêt, à l'opération et à l'utilisation d'équipements de désincarcération

ATTENDU QUE les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ainsi que la MRC de Sept-Rivières désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à l'achat, au prêt, à l'opération et à l'utilisation d'équipements de désincarcération;

ATTENDU QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait notamment partie des moyens reconnus à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* afin de satisfaire aux exigences de couverture de risque à cet égard;

ATTENDU QUE les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ainsi que la MRC de Sept-Rivières désirent se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ainsi que la MRC de Sept-Rivières doivent et désirent offrir le service de désincarcération sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières ne possède pas de personnel en sécurité incendie pouvant utiliser et opérer des équipements de désincarcération;

ATTENDU QUE les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles opèrent déjà un Service de sécurité incendie sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer les ententes intermunicipales relatives à l'achat, au prêt, à l'opération et à l'utilisation d'équipements de désincarcération à intervenir avec les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles.

2025-04-1770

Autorisation de signature d'une entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), les MRC de la Côte-Nord et l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord

ATTENDU QUE l'article 17.5.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) indique que la MINISTRE a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs dans une perspective

de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE les PARTIES conviennent de rejoindre des principes de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficience des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

ATTENDU QUE des actions sont à privilégier à court terme, soit de : soutenir les acteurs locaux, régionaux et sectoriels de la région, stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs et favoriser le développement d'actions structurantes innovatrices qui répondent aux priorités régionales;

ATTENDU QUE la volonté est de favoriser la collaboration des principaux acteurs sociaux, économiques et politiques du milieu, notamment afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et des initiatives.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale à signer l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Côte-Nord 2025-2029 et tous les documents s'y rapportant.

2025-04-1771

Appel d'offre No MRC7R-FIN-2025-200 - Acquisition d'une camionnette neuve de type intermédiaire pour la MRC de Sept-Rivières : octroi et financement

ATTENDU l'appel d'offres par invitation fait le 25 mars 2025;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme à été reçue.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat no MRC7R–FIN-2025-200 « Acquisition d'une camionnette neuve de type intermédiaire pour la MRC de Sept-Rivières » soit accordé à 9135-8838 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Sept-Îles Toyota, pour la somme de 58 837.52 $, plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition soient financées par le Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR2) conditionnellement au renouvellement du Fonds pour 2025-2026 pour un montant minimal équivalent à celui de l'enveloppe 2024-2025;

QUE, subsidiairement à défaut du renouvellement du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR2) pour 2025-2026 pour un montant minimal équivalent à celui de l'enveloppe 2024-2025, que l'acquisition soit financée par le surplus accumulé non affecté.

2025-04-1772 **Contribution financière – comité de relance de la station de ski Gallix**

La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.

ATTENDU QUE le règlement n.04-2006 – règlement ayant pour but de désigner la station de ski Gallix comme équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE par ce règlement le Comité de relance demeure entièrement propriétaires des actifs mobiliers et immobiliers servant à l'exploitation de la station de ski et responsable de la gestion desdits actifs en conformité avec les modalités et engagements prévus au présent règlement;

ATTENDU le règlement n.04-2006 – règlement ayant pour but de désigner la station de ski Gallix comme équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE par ce règlement le Comité de relance demeure entièrement propriétaires des actifs mobiliers et immobiliers servant à l'exploitation de la station de ski et responsable de la gestion desdits actifs en conformité avec les modalités et engagements prévus au présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « FRR2-2025-01 Changement de vocation - Phase 3 » du Comité de relance de la station de ski Gallix, retenu et présenté dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet 2 en accordant une aide financière de 10 000 $;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'entente du Fonds régions et ruralité volet supralocal;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-04-1773 **Octroi d'une aide financière dans le cadre du programme SE-Volet 2 Soutien en service de garde en milieu familial**

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme afin de soutenir le démarrage de service de garde en milieu familial.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une subvention à la responsable en service de garde suivante :

- SG-01-2025 : Charline Lemaire : 5 000 $

QUE les sommes soient prises à même le poste MRC - Projet spéciaux.

2025-04-1774 **Octroi d'une allocation d'aide au logement dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu – Volet Stage**

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier et de Sept-Îles ont conclu une entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique avec la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a créé un fonds de soutien aux initiatives pour lutter contre la baisse démographique du milieu, dont un volet d'aide au logement pour stagiaire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant la demande d'allocation.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la demande d'allocation d'aide au logement pour stagiaire présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieux en accordant une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 2 000 $ à Marianne Gaudet;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire Contributions – autres – développement;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-04-1775 **Octroi d'une allocation pour entrevue pour les PME dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu – Volet Allocation pour entrevue**

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier et de Sept-Îles ont conclu une entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique avec la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a créé un fonds de soutien aux initiatives pour lutter contre la baisse démographique du milieu, dont un volet d'allocation pour entrevue;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant la demande d'allocation.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la demande d'allocation pour entrevue pour les PME présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieux en accordant une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 500 $ à RVL Communications Inc.

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire Contributions – autres – développement;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-04-1776 **Reddition - Entente relative au Fonds Régions et Ruralité FRR volet 3 - Signature Innovation pour l'année 2024-2025**

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 3 - Signature Innovation conclue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC de Sept-Rivières doit produire annuellement et adopter un rapport d'utilisation des sommes.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le tableau de suivi des projets concernant l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité FRR volet 3 - Signature Innovation pour l'année 2024-2025;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à transmettre ce tableau de suivi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose ledit rapport sur son site Internet.

2025-04-1777 **Mutation professionnelle au poste d'agente de développement**

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice au développement territorial est vacant depuis le 4 avril 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir l'organigramme du département de développement territorial;

ATTENDU QUE Bianca Gaudreault occupe présentement le poste de chargée de projet en développement social dans le département de développement territorial de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'elle accepte sa mutation professionnelle au poste d'agente de développement.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à la mutation professionnelle de Bianca Gaudreault au poste d'agente de développement;

QUE la date d'entrée en poste soit le 16 avril 2025;

QUE la MRC de Sept-Rivières consente à Bianca Gaudreault le salaire et les avantages sociaux en vertu de la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la Politique salariale en attribuant la classe 6, échelon 7 à Bianca Gaudreault;

QUE la direction générale soit autorisée à signer le contrat d'emploi.

2025-04-1778 **Autorisation pour l'affichage et l'embauche d'un.e étudiant.e en droit pour l'été 2025**

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques désire s'adjoindre les services d'un.e étudiant.e en droit pour l'été 2025;

ATTENDU QUE cet emploi d'été permettrait à l'étudiant.e d'acquérir une expérience pratique en milieu professionnel dans le cadre de sa formation, tout en permettant à l'organisation de poursuivre l'avancement de certains dossiers;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2025 à cet égard.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires pour l'affichage et l'embauche d'un.e étudiant.e en droit pour l'été 2025.

2025-04-1779 **Désignation des employés responsables, des employés désignés et des inspecteurs**

ATTENDU QUE la résolution nº 2022-10-1038 attribuait des fonctions spécifiques à certains employés de la MRC;

ATTENDU QU'il est recommandé de mettre à jour la désignation des employés responsables, des employés désignés et des inspecteurs pour l'application de loi ou de règlements provinciaux, ainsi que dans le cadre d'ententes;

ATTENDU QUE l'administration des règlements d'urbanisme est confiée à l'inspecteur conformément au *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction*, *ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et construction*;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ c. S-3.1.02, r.1), la MRC doit désigner des employés responsables pour veiller à leur application;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ c. C-47.1) prévoit que les employés désignés par la MRC ont certains pouvoirs relatifs à la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE les employés désignés par la MRC administrent l'*Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le conseil de la MRC de Sept-Rivières, d'adopter une nouvelle résolution afin d'attribuer ces fonctions spécifiques aux employés du Service de l'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay et Tidiane Ndiaye, inspecteurs au sens de l'article 2.1.1 du *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction*, *ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et construction* et de tout autre règlement adoptés par la MRC dont l'application relève de l'inspecteur régional;

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay et Tidiane Ndiaye, employés responsables de l'application des règlements provinciaux pour lesquels la gestion est déléguée à la MRC sur le territoire de ses TNO, dont notamment, mais de façon non limitative le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, le *Règlement sur les eaux souterraines* et le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay et Tidiane Ndiaye, employés désignés au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* relative à la gestion des cours d'eau;

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay et Tidiane Ndiaye, employés désignés par la MRC dans le cadre de l'*Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*;

QUE cette résolution abroge la résolution nº 2022-10-1038 et rend inopérante toute autre résolution adoptée par le conseil de la MRC de Sept-Rivières sur les mêmes sujets.

2025-04-1780 **Délégation - Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Denis Miousse, préfet et Elisabeth Chevalier, directrice générale, à assister à l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités, qui aura lieu à Québec les 28 et 29 mai 2025.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement de dépenses selon le règlement en vigueur.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement de l'inscription des participants ainsi que de tous les frais afférents.

2025-04-1781 **Appel d'offres No MRC7R-DG-2025-100 - Adoption du système d'évaluation et de la grille de pondération**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour une étude comparative de son siège administratif;

ATTENDU le rapport du 10 avril 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appels d'offres No MRC7R-DG-2025-100 - Services professionnels en architecture pour une étude comparative du siège administratif, lequel valant comme si ici au long reproduit.

2025-04-1782 **Octroi du contrat et autorisation de signature - Contrat d'édition gratuite**

ATTENDU QUE la MRC souhaite publier et distribuer un *Guide du citoyen*.

ATTENDU QUE la MRC fournit le contenu rédactionnel mais souhaite confier à la firme EMPC la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition.

ATTENDU QUE la firme EMP accepte de confier l'impression du *Guide du citoyen* à une entreprise située sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer le contrat d'édition gratuite du *Guide du citoyen* avec la firme EMPC pour les éditions biennales 2026, 2028 et 2030.

2025-04-1783 **Octroi d'une aide financière - Documentaire Route 138**

ATTENDU la demande d'aide financière reçue le 20 février 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie une aide financière de 100 $ au projet documentaire Route 138.

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le poste budgétaire « Promotion et publicité ».

2025-04-1784 **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement nº 2025-614 amendant le règlement de zonage nº 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage nº 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement nº 2025-614 amendant le règlement de zonage nº 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement nº 2025-614 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

2025-04-1785 **Conformité au schéma d'aménagement et de développement du projet présenté par la Ville de Sept-Îles dans la résolution no. 2503-146**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (projet de Loi 31), sanctionnée le 21 février 2024, une municipalité locale a le pouvoir d'autoriser un projet d'habitation qui déroge aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU la demande déposée le 20 décembre 2024 à la Ville de Sept-Îles, pour le projet de réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment principal situé au 25, rue Comeau à Sept-Îles, créant 5 nouvelles unités de logement ;

ATTENDU QUE le projet comporte certaines dérogations au règlement de zonage de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE le projet, pour être autorisé, doit faire l'objet d'une résolution adoptée par le conseil municipal décrivant l'ensemble des normes non conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles est d'avis que le projet contribuera à contrer la pénurie de logements dans la région, par la création de 5 nouveaux logements;

ATTENDU QUE, selon les dispositions de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, la résolution adoptée doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le projet présenté dans la résolution nº 2503-146 se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du centre-ville de Sept-Îles ;

ATTENDU QUE ce type d'usage résidentiel est compatible avec ceux prévus dans un périmètre d'urbanisation du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières soit d'avis que le projet présenté dans la résolution nº 2503-146 est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Sept-Rivières.

2025-04-1786 **Octroi d'une aide financière à l'Association forestière Côte-Nord**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières désire soutenir les activités d'information et de sensibilisation aux enjeux du milieu forestier de l'Association forestière Côte-Nord sur le territoire de la MRC de Sept Rivières;

ATTENDU l'importance pour l'organisme de recevoir rapidement l'aide financière dans un but de planification efficiente de ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie une aide financière de 1 000 $ à l'Association forestière Côte-Nord;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le poste budgétaire « Projets spéciaux ».

Période de questions

Le préfet et la direction générale répondent aux questions du public.

2025-04-1787 **Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 15 avril 2025 soit levée à 16 h 55.

Denis Miousse
Signé avec ConsignO Cloud (21/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Élisabeth Chevalier
Signé avec ConsignO Cloud (21/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

MRC SEPT-RIVIÈRES

Denis Miousse
Préfet

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Signé avec ConsignO Cloud (21/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Denis Miousse
Préfet